

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DU COMMERCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRADE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DÉCISION

N° 5006 /D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU

24 NOV 2020

**portant Adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert
en procédure d'urgence**

LE MINISTRE DU COMMERCE,

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;
 - Vu** la loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
 - Vu** le Décret N°041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
 - Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
 - Vu** le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 - Vu** le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
 - Vu** le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 - Vu** le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu** l'Arrêté N°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;
 - Vu** la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels ;
 - Vu** la Décision N°0235/MINCOMMERCE/DAG du 12 juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce ;
 - Vu** la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
 - Vu** la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relatives à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
 - Vu** la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances du Budget, de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
 - Vu** l'Avenant N°001 du 26 octobre 2015 à la convention N°001/MINCOMMERCE/FODECC/PJT du 20 aout 2008 relatif au financement de la phase II du projet Assainissement de la commercialisation Interne du Cacao et du Café (PA3C) ;
- Considérant le DTU pour les travaux de bâtiments ;
Considérant les autres normes en vigueur en République du Cameroun dans le domaine concerné par le marché ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les soumissionnaires ci-après sont déclarés adjudicataires de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence suivant :

N° DE L'AVIS	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC (en chiffres)	DELAI DE LIVRAISON
N°002/AONO-PU/ CIPM/MINCOMMERCE- PA3C/2020 DU 22/09/2020	CONSTRUCTION DE TROIS (03) CLOTURES ET DEUX (02) BLOCS DE LATRINES A FOSSES VENTILEES SUR LES SITES DES MAGASINS DE STOCKAGE DE MFOU, BIBA-YEZOOM ET MVENGUE EN TROIS LOTS DISTINCTS	LOT 1 : ETS LA GRACE	19 490 000 FCFA	90 jours
		LOT 2 : COMPAGNIE GENERALE DES SERVICES	24 661 605 FCFA	90 jours
		LOT 3 : MAGUEYA ENGINEERING	17 290 700 FCFA	90 jours

Article 2.- Les soumissionnaires attributaires sont invités à se présenter, dès publication de la présente Décision, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (porte 102), pour l'élaboration des projets de Marché.

Article 3.- La présente Décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- CIPM
- ARMP
- Coordonnateur PA3C
- INTERESSE
- Archives/Chrono.

Yaoundé, le 24 NOV 2020

LE MINISTRE DU COMMERCE



Principles Mwangi
Diamanga